

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA SANTÉ DE L'ARMÉE

Lorsqu'un fléau soudain, incendie, inondation ou cyclone, vient frapper des populations même lointaines, un cri d'effroi et d'horreur s'élève à travers le monde ; la charité publique s'émeut, les souscriptions s'organisent et tous ceux qui ont au cœur quelque sentiment de pitié ou de solidarité humaine, se font un devoir d'y prendre part.

C'est fort bien, mais faudrait-il, pour cela — nous ne dirons pas oublier, ils se chargent de se rappeler à la mémoire des hommes — mais négliger et laisser s'aggraver sans cesse d'autres maux qui ne sont pas seulement, comme ceux que nous citons tout-à-l'heure, des faits inattendus et frappant de terreur les imaginations, mais des maux latents, périodiques, permanents parfois, et faisant par leur nature même, sûrement et promptement, un nombre effrayant de victimes ?

Comment, à la vue de ce spectacle, ne se produirait-il pas un mouvement d'opinion des plus accentués pour obtenir des pouvoirs publics une prompte satisfaction ?

Il s'agit de nos fils, de nos frères, de nos amis, appelés chaque jour sous les drapeaux.

Certes, s'il est un sentiment qu'il faut regretter de voir se développer chez un peuple, c'est la crainte de la mort. Savoir, sinon allègrement, du moins courageusement, faire le sacrifice de sa vie, lorsque le devoir ou les circonstances l'exigent, pour défendre sa patrie ou pour tenter de sauver l'existence compromise de ses concitoyens, — il n'y a rien de plus noble, rien de plus beau.

Dans un temps où fleurit un peu trop, il est bien permis de le dire, l'égoïsme, le « chacun pour soi », combien serait-il nécessaire de réagir contre la marche croissante d'un sentiment aussi délétère !

Mais autant il est désirable d'apprendre aux jeunes gens, suivant une vieille expression, à « ne pas craindre pour leur peau », s'il s'agit d'un devoir à remplir, autant il est coupable de les exposer à une mort d'autant plus triste qu'elle constitue, de la part de ceux qui en portent la responsabilité, un sacrifice inutile et coupable.

Chaque année, dans nos villes, dans nos campagnes, il y a des mères, des familles en larmes. En quelques jours, en quelques heures, un jeune homme, plein de vie, de force, de santé qu'on avait mis vingt ans à élever au prix de tous les soins et de toutes les peines, vient de succomber, ne laissant que le deuil et le regret de toutes les espérances qu'on avait mises en lui et que, tout-à-l'heure, il allait commencer, et pour la société, et pour les siens, et pour lui-même, à justifier et à réaliser.

A tout instant, nous voyons se répéter dans les journaux, avec une révoltante banalité, un fait divers ainsi conçu : « L'épidémie a été occasionnée par l'eau d'un puits. Sur ce puits, passe un égout d'où proviennent des infiltrations. »

Et c'est tout. Et de nombreux malades encombrant les casernes et les hôpitaux. Les généraux en chef, les généraux, les colonels, se déplacent pour se rendre compte de la gravité du mal dont ils ne peuvent, qu'avec une impuissante tristesse, constater l'étendue et le caractère !...

L'épidémie prend fin, et l'année suivante, dans ces mêmes casernes malsaines ou infectées, la fièvre typhoïde, recommençant son œuvre, envoie d'autres jeunes gens robustes et pleins de vie, rejoindre au cimetière ceux qui les y ont précédés.

En reproduisant ce triste tableau tracé par la réalité elle-même, nous n'avons nullement l'intention d'incriminer le ministère de la guerre, pas plus que le service de santé, dont le dévouement est incontesté et incontestable.

Dès longtemps, ils se sont préoccupés d'améliorer la situation sur laquelle l'épidémie annuelle de fièvre typhoïde — qui toujours, ici où là, éclate pour la même cause dans nos casernes, — vient de ramener si tristement notre attention.

Ce que nous demandons avec instance au nom des familles et au nom de l'armée, c'est qu'on n'attende plus pour faire partout où ils ont été reconnus nécessaires et urgents des travaux qui sont en suspens depuis des années, c'est que les chefs de corps, les médecins et les municipalités, trop souvent indolentes, exercent enfin sur ce point toute leur vigilance et que nous n'ayons plus à refaire l'an prochain cet article consacré, tant de fois hélas ! à cette partie si importante de la jeunesse française enlevée à la fleur de l'âge par un terrible fléau.

C'est peu de chose que quelques millions de francs en comparaison de ces jeunes et si précieuses existences !

C. R.

SILHOUETTES PROVINCIALES

VII

Le Monsieur qui vient dîner en retard

Le personnage que je vais vous présenter n'est pas nécessairement un habitant de Brive ou de Carpentras. Nul doute qu'il ne se rencontre dans de très grandes villes et aussi à Paris. Mais c'est en province qu'il est le plus facile de le prendre sur le fait ; c'est là que l'habitude d'arriver en retard s'enracine le plus invinciblement en lui, parce que c'est là qu'il trouve quotidiennement à la mettre en pratique. Tout d'abord, il s'est montré exact observateur de l'heure ; peu à peu, mais d'une façon encore intermittente, il s'est permis un retard de cinq, de dix minutes, qu'il rachetait les jours suivants par un excès de ponctualité. Puis les cinq minutes de grâce sont devenues réglementaires ; on s'est habitué à ne se croire à l'heure que quand on l'avait déjà dépassée ; et le pli, le pli invincible, irrémédiable, fatal, a été pris une fois pour toutes.

Désormais, c'en est fait à la maison des délices d'une table servie à point, et où la cuisinière a placé son orgueil légitime. La famille ne connaît plus que les potages trop épais, les ragoûts à sauce réduite, les rôtis rissolés et devenus récalcitrants, les entremets brûlés. Et la salle à manger elle-même, sous la suspension mélancolique, prendra tous les soirs un air d'attente désœuvrée qui fera peine à voir.

C'est qu'il est dur de s'arracher aux attrait

d'un domino rageur ou d'une subtile manille aux enchères ; d'interrompre, au moment où elle devient plus particulièrement brillante, une de ces conversations où excellent les hommes mariés ou même célibataires, surtout quand les apéritifs ont coulé un peu libéralement. Une partie ou une histoire en amène une autre ; une anecdote amusante ou un peu grivoise appelle son pendant ou sa réplique, et l'heure passe...

— Partons-nous ? dit l'un.

— Attendez-moi, dit l'autre, j'ai fini ; nous ferons route ensemble.

Et à force de s'attendre l'un l'autre, on arrive à rentrer chez soi à huit heures moins vingt, quand on devrait y être depuis sept heures.

En vain, pour pallier sa mauvaise habitude, le monsieur qui arrive en retard a-t-il donné chez lui, une fois pour toutes, la permission de ne pas l'attendre. On ne profite pas de la permission ; et c'est pour lui tous les soirs, le même reproche muet qui monte des plats tristement ratés et des yeux de la femme impatiente.

Alors, aussitôt entré, il s'installe à table, répète pour la vingtième fois la même excuse ; ...il a été retenu... il a rencontré au café un vieux camarade depuis longtemps perdu de vue... dans la rue s'est prolongée une discussion intéressante, etc...

De ces explications, l'épouse n'en prend que ce qu'elle veut bien, c'est-à-dire rien ou peu de chose ; mais cependant le potage est absorbé, le premier plat arrive ; le mari ou la femme ont quelque chose à se raconter, une nouvelle, une visite faite ou reçue, un petit potin de la ville ; à la faveur de cette diversion, les fourchettes fonctionnent, on oublie le retard de ce soir là ; on ne pense plus à celui du lendemain et l'on parle d'autre chose.

P. B.

INFORMATIONS

Élection législative

Les électeurs de l'arrondissement de Vesoul (Haute-Saône) sont convoqués pour le dimanche 17 octobre, à l'effet de nommer un député, en remplacement de M. Mercier, républicain, décédé.

« Mort à Félix Faure »

Un individu, resté inconnu, a écrit dans une vespasienne, place de la Banque, au Havre, au crayon rouge : « Mort à Félix Faure ! »

Nos préfets

Le ministre de l'intérieur a reçu hier matin la plupart des préfets compris dans le dernier mouvement préfectoral.

Commission du Budget

La commission du budget est convoquée pour le 4 octobre prochain au Palais-Bourbon, pour la reprise de ses travaux. Elle doit s'occuper du budget de la marine, puis de celui de la guerre.

Interpellation annoncée

Le *Matin* annonce que M. Vigné d'Octon, qui avait déjà, il y a un mois, informé le ministre des colonies de son intention de l'interpeller sur le « massacre » d'un groupe de soldats français par les Touareg Hoggards, à Khergo, dans la région de Tombouctou, vient d'écrire à nouveau à M. André Lebou, pour l'informer qu'il l'interpellerait également sur la récente attaque de nos troupes à Lobi, par les bandes du fils de Samory.

France et Russie

A la demande du gouvernement français,

le gouvernement russe a décidé que la surtaxe de 10 0/0 établie sur les spiritueux dans les régions soumises au monopole, ne serait plus appliquée, à l'avenir, aux produits d'origine française.

Les affaires d'Orient

On mande d'Athènes :

Dans les milieux parlementaires, on paraît disposé à accepter toutes les clauses du traité en ce qui concerne la paix proprement dite, et à protester auprès des puissances contre la clause relative au contrôle. On estime généralement que cette dernière question est tout à fait en dehors d'une médiation.

M. Ralli a déclaré qu'il ignore absolument les dispositions de la Chambre, mais qu'il considère que le rejet du traité ouvrirait la perspective, devant le pays, de la continuation de la guerre.

Maintenant que l'on connaît le texte du traité, l'émotion publique est considérable.

Modifications de la loi sur la marine marchande

L'amiral Besnard, ministre de la marine, va déposer, dès la rentrée des Chambres, un projet de loi tendant à une modification de l'acte de navigation du 21 septembre 1793, en ce qui concerne la composition, au point de vue de la nationalité, des équipages des bâtiments de notre marine marchande.

Les obsèques d'un marin français à Pétersbourg

Le comité de l'Association française de bienfaisance a fait célébrer, à l'église catholique du cimetière Marie, un service funèbre pour le matelot du « Surcouf », Martin Clément, noyé dans la Néva par accident, pendant le séjour de l'escadre française.

Le chargé d'affaires de France et le personnel de l'ambassade, un amiral russe, représentant le ministre de la marine ; plusieurs officiers supérieurs, ainsi qu'un détachement de marins russes avec musique, assistaient à l'inhumation, qui a été saluée d'une salve de mousqueterie.

Congrès des syndicats

Un banquet d'une centaine de couverts a eu lieu mercredi à Albi. Divers toasts au succès de la verrerie et au prochain avènement de la République sociale ont été portés.

Aucun membre du Conseil municipal radical-socialiste ne s'est rendu ni à la verrerie, ni au banquet.

Le départ des congressistes a été particulièrement mouvementé. Les cris de : « Vive la Révolution sociale ! » ont été poussés.

Dans la nuit, des rixes suivies de coups de couteau ont éclaté. Un des membres du conseil d'administration aurait été, dit-on, victime d'une agression.

Attentat contre l'Empereur d'Autriche

Le *Secolo* raconte de la façon suivante l'incident de Budapest que nous avons relaté :

Dans la journée du 20, un attentat eut lieu contre l'empereur François-Joseph. Pendant que le souverain se rendait à la gare au devant de l'empereur Guillaume, on entendit une détonation non loin de la voiture et on vit de la fumée. L'empereur se leva, très pâle, en criant : « Gare à qui s'approche ! »

Plusieurs individus cherchèrent à rompre le cordon militaire ; une grande confusion et une panique s'ensuivirent ; la police opérera plusieurs arrestations.

Le journal viennois, la *Reichswehr*, qui avait raconté l'attentat, fut saisi par les autorités.

Il y a eu de nombreux blessés. On a fait tout le silence possible autour de cet attentat.

Ecole de Clunay

Un concours sera ouvert, le mercredi 20 octobre prochain, au Conservatoire des arts et métiers à Paris, pour la nomination à un emploi de professeur de dessin à l'Ecole nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres de Clunay.

Les personnes qui désireront prendre connaissance des avantages attachés à cet emploi et des conditions du concours, n'auront qu'à se présenter à la préfecture de leur département où tous les renseignements nécessaires leur seront donnés.

Assassinats en Algérie

Un colon français, nommé Bousquet, et sa domestique ont été assassinés dans une ferme qu'ils habitaient sur la commune de Saoula.

— Le cadavre d'une jeune femme indigène, âgée d'environ vingt ans, a été trouvé près d'un moulin, situé à peu de distance de Mostaganem. A 150 mètres plus loin, gisait le corps inanimé d'un enfant de six mois. La femme avait la tête presque détachée du tronc.

D'après les premières constatations, il paraît certain que les victimes sont la mère et l'enfant.

On présume que les auteurs de ce double meurtre sont des indigènes venus de l'intérieur pour satisfaire une vengeance.

Les pigeons d'Andrée

On mande d'Ottawa, au *« Times »* : « Un pigeon voyageur portant un ferret sur lequel était l'inscription « A-5 » a été capturé près de Winnipeg. Il avait les pattes gelées. On croit généralement que c'est un des pigeons du ballon « Andrée. »

Elévation du taux de l'escompte en Angleterre

La banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte de 2 0/0 à 2 1/2.

Petites nouvelles

Lord Salisbury a reçu d'un particulier une lettre appelant son attention sur la nouvelle loi militaire belge, qui force les étrangers à faire partie de la garde civique, en dépit des traités signés avec la Belgique. Lord Salisbury a répondu que le gouvernement anglais s'occupait de la question.

— C'est à tort que l'on a annoncé que M. Lozé était reparti pour Vienne. M. Lozé avait quitté effectivement Paris mardi matin, mais pour se rendre tout simplement à Gérardmer, où il a dîné mardi soir chez M. Boucher, avec M. Méline, président du conseil.

— Le président de la République, présenté au sujet du banquet qui doit lui être offert par le comité du commerce et de l'industrie, a fait savoir qu'il accepterait avec empressement l'invitation que le comité lui adressera officiellement mardi. La date de ce banquet est fixée au 12 octobre.

— M. Mesureur fera dimanche prochain une conférence à Somain, le 3 octobre à Bordeaux et le 10 à Charleville.

— La vendange dans toutes les contrées viticoles de l'Allemagne est fort compromise, par suite du mauvais temps qui ne cesse de régner depuis la seconde quinzaine du mois d'août. Les raisins sont atteints de la pourriture. En outre, le phylloxéra a causé d'assez grands dégâts dans les vignobles des bords du Rhin. A Langenlousheim, on a découvert environ 1.200 pieds de vigne atteints du phylloxéra.

— Le dernier numéro du *Libertaire* a été saisi par ordre du parquet de la Seine. Cette saisie a été motivée par un article « Un inquisiteur frappé » et signé K. Serio. M. Bertulus, chargé de l'instruction de l'affaire, vient de faire perquisitionner au bureau du *Libertaire*. Des papiers et documents intéressants ont été saisis qui pourront mettre, pense-t-on, sur les traces de l'auteur inconnu de l'article incriminé. Quant au gérant du *Libertaire*, ayant eu vent des poursuites engagées, il a pris la fuite.

— La société nationale des conférences populaires a tenu, à Paris, sous la présidence de M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, sa réunion générale dans l'amphithéâtre de la Sorbonne ; 3 095 récompenses ont été accordées, dont 18 médailles

d'argent et 125 de bronze. Plusieurs députés et conseillers municipaux assistaient à cette réunion.

— On signale en Suisse et en Alsace des chutes de neige considérables.

Physiologie du rire.

Feuilleté hier, dit l'*Echo de Paris*, un recueil très spécial, l'*Horoscope*, qui nous donne le moyen de reconnaître le caractère d'une personne à sa manière de se déridier.

D'abord, est-il posé en principe, il y a autant de rires que de voyelles.

Les personnes qui rient en A sont franches, inconstantes, amoureuses du bruit et du mouvement.

Le rire en E est le propre des mélancoliques et des flegmatiques.

L'O indique la générosité dans les sentiments et la hardiesse dans les mouvements. Y prendre garde si l'on appartient au sexe différent.

I, rire des enfants et des naïfs, dénote une nature serviable, dévouée, mais timide et irrésolue. Les blonds rient en I.

Enfin, évitez comme la peste ceux qui rient en U : ce sont des avarés, des hypocrites, des misanthropes.

Vous voilà avertis.

CHRONIQUE LOCALE

Les colis postaux de 10 kilos

L'administration générale des postes vient encore de soulever une difficulté sérieuse à propos de la mise en vigueur de la loi sur les colis postaux de 10 kilos : elle émet la prétention d'obliger les gares à adresser aux maisons de commerce ou aux particuliers autant de lettres d'avis qu'elles reçoivent de colis chaque jour.

Tel commerçant qui retire dix colis aura à payer dix fois 0 fr. 05 si on l'avise à domicile.

Cette pratique est d'autant plus abusive que, pour les expéditions de grande et de petite vitesse, une seule lettre sert pour tous les colis arrivés à la même date : des lignes sont réservées sur les imprimés pour plusieurs colis.

En créant le colis postal, on a voulu adopter un système de transport à bon marché ; on obtiendrait un résultat contraire si les instructions du sous-secrétaire des postes étaient appliquées à la lettre.

CAHORS HALTE !

Nous avons pensé, ces jours derniers, que l'*Alliance*, à la suite de ses fatigantes, minutieuses et intelligentes recherches de qui et de que, voulait simplement prendre quelques jours de repos.

Nous nous trompions ! Cet organe tient à jouer jusqu'au bout le triste rôle du crapaud tapi derrière une feuille de fraisier !

Le journal de M. Brassac déserte tout simplement la lutte et, par son silence, s'avoue vaincu.

La fécondité légendaire de son directeur serait-elle donc si vite épuisée ? Ou bien les collaborateurs — anonymes — de l'*Alliance* se refuseraient-ils désormais à donner les conseils, à écrire les articles qu'on leur demande ? Si cette dernière hypothèse est la vraie, M. Brassac voudra bien nous permettre de lui adresser nos sincères congratulations.

Vos rédacteurs paraissent être fort peu aimables, pour vous, en effet, cher Directeur ! L'un vous déclare tout net que vous parlez « la langue des charretiers et des femmes de la halle » ; l'autre plaisante agréablement votre... désintéressement ; et tous, après vous avoir placé dans une posture ridicule, vous... lâchent, sans doute, en ricanant.

Quoi qu'il en soit, n'ayant pas pour habitude de nous acharner quand même, sur un adversaire aussi pitoyablement muet nous cesserons momentanément notre polémique, et remettrons à plus tard la publication d'une intéressante lettre reçue jeudi et qui relate l'arrestation de « Finaud et demi » au théâtre de notre ville. Le récit est émouvant.

Une petite question avant de terminer : l'*Alliance* affirme-t-elle toujours que l'auteur des articles « nos hommes politiques » parus dans ses colonnes n'est « ni le parent, ni l'ami » des personnes visées dans ces articles ?...

Mais, à ce propos, la petite galerie des « hommes politiques » est-elle déjà terminée ? Et cette grande armée ne se composerait-elle que d'un seul homme... « d'un homme de la réserve » ?

Ce serait maigre !

Dépôt de remonte d'Aurillac

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de selle de 4 à 8 ans :

A Cahors, le mardi 19 octobre prochain, à 8 heures du matin.

A Gramat, le mercredi 20 septembre prochain, à 7 heures 1/2 du matin.

Fourniture de fourrages à faire à la gendarmerie

Le dimanche 10 octobre 1897, à 2 heures de l'après-midi, un concours aura lieu, à la caserne de gendarmerie, à Cahors, pour la fourniture des fourrages à la ration à effectuer, du 1^{er} Novembre 1897 au 31 Octobre 1898, aux brigades de gendarmerie désignées ci-après, savoir :

Puy-l'Évêque, Limogne, Cazals, Catus, Montcuq, Figeac, Saint-Céré, Lacapelle-Marival, Cajarc, Bretenoux, Gourdon, Gramat, Souillac, Frayssinet, Martel et Labastide-Murat.

Les marchés seront passés par brigades et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

Ces marchés seront dispensés de la formalité de l'enregistrement et les entrepreneurs n'auront pas de cautionnement à fournir.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré ; il y sera joint un certificat du maire constatant la qualité de français du soumissionnaire, le lieu de son domicile et témoignant de sa moralité.

Ces soumissions pourront être adressées par lettres recommandées à M. le Président du Conseil d'administration de la Compagnie de gendarmerie à Cahors. La suscription de ces lettres devra indiquer qu'elles contiennent des soumissions.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges qui se trouve déposé au bureau des chefs des brigades désignées ci-dessus, et à s'adresser au Président du Conseil d'administration pour tous autres renseignements.

Fourrages pour l'armée

Nous rappelons que l'adjudication pour la fourniture des fourrages de l'armée, du 1^{er} novembre 1897 au 31 octobre 1898, aura lieu à Cahors, pour la place de Cahors, le 9 octobre, à une heure de l'après-midi.

Déclaration de plantation de tabac

Le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire à la mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac en 1898, vient d'être affiché dans toutes les communes autorisées à planter du tabac.

Les intéressés feront donc bien de consulter cette affiche sans retard.

Etablissement d'une ligne télégraphique

M. le préfet du Lot, à la date du 13 septembre 1897, a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — M. le directeur des postes et télégraphes et les agents sous ses ordres, sont autorisés à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'établissement d'une seconde ligne télégraphique urbaine dans la partie de la rue du Lycée, comprise entre le passage Valentré et le bureau de Cahors ; à établir sur les maisons et constructions particulières indiquées dans le tracé dont un exemplaire a été déposé, du 3 au 10 juin dernier, à la mairie de Cahors, des supports ou tous points d'appui destinés à soutenir les fils électriques, sauf à réparer les dégradations et sans préjudice de tous droits et indemnités à faire valoir ou à réclamer par les propriétaires ou les tiers intéressés.

Art. 2. — Les poteaux à placer, s'il y a lieu, dans la rue du Lycée, seront adossés aux murs et ne dépasseront pas 0,30 en saillie.

Tout dépôt de matériel est interdit. Au départ de la voie ferrée, le poteau triple sera placé sur le côté droit du chemin de grande communication n° 8, près de la barrière du chemin de fer, du côté du pont Valentré, et à trois mètres de la bordure du trottoir.

Art. 3. — Les propriétaires riverains sont mis en demeure de couper et d'élaguer les plantations qui, sur une hauteur de 7 mètres 50 du sol de la chaussée, présenteraient des branches en saillie sur la rue et pourraient toucher aux fils.

Art. 4. — Dix jours après la notification du présent arrêté, il sera procédé d'office,

par les soins de l'administration des ponts et chaussées et aux frais de celle des postes et télégraphes, à l'élagage et à la coupe des plantations mentionnées à l'article précédent.

L'administration pourra renouveler ces élagages aussi souvent que cela sera nécessaire.

Art 5. — La hauteur minimum des fils sera de 6 m. 50 au-dessus de la chaussée.

Art. 6. — Les fils électriques et tout le matériel de la ligne, sont mis sous la protection de la gendarmerie, des cantonniers et de tous les autres agents de l'administration publique.

Art. 7. — Le présent arrêté sera notifié aux personnes sur les propriétés desquelles des travaux devront être exécutés.

Nécrologie

Nous apprenons le décès, à l'âge de 89 ans, de M. Jacques Malinowski, ancien professeur d'allemand au lycée Gambetta.

M. Malinowski, qui habitait Cahors depuis de très longues années, avait su s'attirer de nombreuses sympathies.

C'était un savant modeste, un des fondateurs de la Société des Etudes du Lot à laquelle il a rendu de nombreux et éclatants services.

M. Malinowski laissera à Cahors de très vifs regrets.

Bal

Ce soir aura lieu, au théâtre, le bal de la jeunesse.

Des réveillons et soupers froids seront servis toute la nuit au *Café de la Comédie*.

Musique du 7^e d'infanterie

Les concerts militaires des dimanche et jeudi, donnés par l'excellente musique du 7^e d'infanterie, seront suspendus du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre prochain.

L'Avenir cadurcien

A partir du 7 octobre prochain, la musique l'*Avenir cadurcien*, se fera entendre au kiosque des allées Fénélon, les dimanches, de 4 à 5 heures, et les jeudis, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir, jusqu'au 1^{er} novembre prochain.

Retraite en musique

La retraite en musique du 7^e d'infanterie qui aura lieu ce soir, à 8 h. 1/2, suivra l'itinéraire suivant :

Départ de la caserne Bessières, boulevard Gambetta, rue du Parc, rue J.-F. Caviolle, rue du Lycée, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, place du Marché, rue Nationale, rue Brives, Bd Gambetta.

Arrestation

La police de notre ville a mis en état d'arrestation, pour vagabondage, le nommé Rebourseau, originaire de la Côte-d'Or.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 25 septembre 1897

Mariages

Duffa, André, et Vielmon, Léonie, fille de service.

Décès

Rossignol, Louis, célibataire, 63 ans, à l'Hospice.

Malinowski, Jacques, professeur de l'Université en retraite, 89 ans, rue du Portail Alban, 11.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Foire du 22 septembre. — Contrariée par le mauvais temps, cette foire n'a pas eu son importance habituelle. Néanmoins beaucoup d'affaires se sont traitées sur les différents marchés aux prix suivants :

Bœufs de boucherie, 34 à 36 fr. les 50 kilos ; moutons, de 65 à 70 c. le kilo, poids vif.

Bœufs d'attelage de 300 à 900 fr. la paire selon la taille, vente moyenne. Les bêtes à laine trouvaient preneurs à des prix moyens, vente active ; porcs d'élevage nourris, de 10 à 30 fr. pièce, selon la taille.

Oies adultes, de 7 à 9 fr. la paire ; poulets, 55 c. la livre ; canards, 50 c. la livre ; œufs, 60 c. la douzaine.

Gibier ; lièvres, 1 fr. la livre ; perdreaux, 2 fr. ; lapins de garenne, 1 fr. 50 pièce ; lapins domestiques, 30 c. la livre.

Halle aux grains : blé, 16 fr. 50 ; maïs, 11 fr. ; avoine, 6 fr. 50 les 80 litres.

DOUELLE. — A partir du 1^{er} octobre prochain, l'établissement de facteur-receveur de Douelle sera converti en recette de postes et télégraphes.

Le bureau continuera à desservir, comme actuellement, la commune du même nom et celle de Caillac.

ST-MARTIN-LABOUVAL. — *Service des tabacs.* — Les planteurs de tabac sont prévenus qu'ils doivent faire leurs déclarations à la mairie de 11 heures du matin à 4 heures du soir les 19, 20 et 21 octobre.

Ils devront se présenter munis de leur permis de culture délivré vers la fin Janvier ou au commencement de février de l'année qui court, ils devront en outre être porteurs du montant de leur imposition foncière (avertissement).

Ceux qui ne paient pas assez d'impôt foncier pour prendre la responsabilité de leur déclaration devront se faire accompagner d'un caution solvable. Celui-ci sera obligé de produire son avertissement d'impôt foncier et sera par ce fait responsable des contraventions que pourrait commettre celui pour lequel il aura été caution.

Arrondissement de Figeac

SAINT-CÉRÉ. — *Inauguration du monument Canrobert.* — Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Saint-Céré, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du maréchal Canrobert :

Samedi 2 octobre, à 8 heures du soir, retraite aux flambeaux, illuminations.

Dimanche 3 octobre, à 6 heures du matin, réveil par l'Union musicale, salves d'artillerie; à 10 heures, à l'hôtel de ville, réception du ministre de la guerre, des autorités et des invités; à 11 heures, départ du cortège, inauguration du monument, salves d'artillerie; à 1 heure de l'après-midi, grand banquet officiel; à 3 heures, concert sur la place du Gravier, par la musique militaire; à 8 heures, embrasement général de la ville, illuminations; à 9 heures, grands feux d'artifices, pièce allégorique.

Lundi 4 octobre, à 2 heures du soir, courses de vélocipèdes, avec prix en argent (se faire inscrire avant le 1^{er} octobre chez M. P. Filliol, à St-Céré); à 4 heures, courses pedestres et jeux divers avec prix en argent (se faire inscrire avant le 1^{er} octobre chez M. Marquet, à St-Céré); à 8 h. 1/2, illuminations, bals publics. Pendant toute la durée des fêtes, l'Union musicale de la ville prêtera son concours.

La cérémonie sera précédée d'une messe, à 9 heures du matin, à la mémoire du maréchal, et des officiers et soldats tués à l'ennemi.

M. Monliérat prêtera le concours de son grand talent musical.

SAINT-PIERRE-TOIRAC. — Le bureau de poste de facteur-receveur, créé à Saint-Pierre-Toirac, sera mis en activité le 1^{er} octobre prochain. Cet établissement desser-

vira la commune du même nom et celles de Carayac, Larroque-Toirac et Frontenac qui font partie de la circonscription de Cajarc.

Les correspondances à destination de ces 4 communes devront donc, à partir de la date précitée, pour être sûrement dirigées, ne plus porter dans le libellé de l'adresse, l'indication de l'ancien bureau chargé de les desservir.

Arrondissement de Gourdon

CONCORS. — *Un dialogue.*

L'oncle. — Mon cher neveu, je suis content de vous.

Le neveu. — J'en suis heureux mon oncle. Je me suis efforcé de suivre vos traces et votre approbation m'est un précieux encouragement.

L'oncle. — Oni, je le répète, je suis content de vous. Vous savez que c'est moi qui ai fait descendre l'église à la Rivière. C'était à la glorieuse époque du 16 mai. L'heureux temps! On faisait tout ce qu'on voulait! La justice, le respect des droits acquis, est-ce qu'on y pensait? Etre bien avec l'administration et ne suivre que sa fantaisie, voilà le bon temps! Aussi vous ne sauriez croire combien j'ai été content en apprenant que le bureau de tabac était allé rejoindre l'église.

Le neveu. — Je crois, en effet, avoir fait un coup de maître. Cependant quelque chose me sus brouillé avec tous les habitants du bourg et de pas mal de villages?

L'oncle. — Comment, mon jeune ami, vous êtes encore si naïf? Et que nous importe que les gens soient ou non contents! Nous avons montré notre puissance, laissons parler les mauvaises langues. Et à ce sujet j'ai encore quelque chose à vous dire. Tout n'est pas encore fini.

Le neveu. — Parlez mon oncle: je suis prêt à marcher pour soutenir le bon renom de la maison.

L'oncle. — Voici: comme vous le disiez tout à l'heure, les habitants du bourg ont crié lorsqu'on a descendu l'église; ils viennent de crier à propos du bureau de tabac. Eh bien! tous ces cris m'importent! Je ne veux plus les entendre! M'avez-vous bien compris: je-ne-veux-plus-les-entendre!

Le neveu. — Ah! cher oncle! dites, que puis-je faire?

L'oncle. — Eh bien, on a déplacé l'église et le bureau de tabac, que peut-on descendre encore? La Rode! On fermera la vallée au-dessus de l'église. On criera dans le bourg certainement, mais que nous importe puisque nous n'entendrons plus rien!

Le neveu. — (Il se lève brusquement et regarde le ciel d'un air inspiré). Je vais en parler aux charretiers employés à la construction de l'école.

LE GLANEUR.

LOUPIAC. — M. Daraqui Jean-Baptiste-Théodore, desservant de Loupiac a été nommé desservant de la paroisse de Gagnac, en remplacement de M. Vayssié Jean, décédé.

— Quelle est donc, pensez-vous, la cause de ce mouvement désastreux qui tend à se généraliser?

— Elle est toute simple: les paysans croient que les gentilshommes, les ci-devant gentilshommes, comme ils les appellent, fomentent des complots afin de ramener le rétablissement de la dime. C'est pourquoi ils dressent, dans maintes communes, des arbres appelés *mais* qu'ils enguirlandent de rubans, élèvent des potences destinées, disent-ils, à leurs anciens seigneurs.

— Soit, mais pourquoi de la menace passent-ils au crime? Que signifient ces pillages de châteaux? ces incendies qui couvrent le sol de ruines?

— L'explication en est facile. La mise à sac des résidences nobles n'est, d'après eux, que le résultat des vexations trop longtemps endurées. Les fermiers ou les intendants des seigneurs ont souvent, paraît-il, majoré les redevances, surchargé le chiffre de la dime, en sorte qu'en s'emparant du cheptel de leurs anciens maîtres, en faisant main basse sur leur mobilier, les paysans reviennent par la force en possession de ce que la force leur avait ravi. Pour ce qui est des incendies, il est aisé de comprendre que les auteurs poursuivent leur vengeance sur les seigneurs qui, pris d'effroi, ont émigré avec ce qu'ils ont pu sauver de leur fortune.

— Ce sont donc des représailles, n'est-ce pas?

— Ni plus ni moins.

— Eh bien, monsieur, tant pis pour ceux

M. Blancassagne Antoine Paulin, ancien professeur, a été nommé desservant de Loupiac, en remplacement de M. Daraqui.

Marché aux prunes

Villeneuve-sur-Lot.

A cause de la foire de Villeneuve, notre marché aux prunes a été nul. A peine 60 à 80 quintaux de fruits y avaient été apportés. Ils se sont vendus aux cours des précédents marchés.

BULLETIN FINANCIER

L'approche de la fin du mois, et par conséquent de la liquidation a provoqué une reprise assez sensible sur l'ensemble de la cote des fonds d'Etat.

Nos rentes ont été des premières à profiter des meilleures dispositions du marché. Le 3 0/0 a passé de 103,20 à 103,30; l'amortissable de 103,40 à 103,50; et le 3 1/2 0/0 de 106,82 à 106,95.

La tenue du comptant est également plus ferme. Le marché de nos sociétés de crédit a été des plus calmes; la Banque de France abaissée de 15 fr. à 3725; le Crédit lyonnais à 787 n'a pas varié. Le Crédit foncier, le Comptoir national d'escompte et la Société générale n'ont inscrit aucun cours à terme; Le Suez à 3244 a repris de 1 fr.

Parmi nos chemins, le Lyon à 1832 et le Nord à 1980 n'ont pas varié.

La reprise est générale sur les fonds étrangers, l'Italien clôture à 93,95; l'Extérieure à 61 11/16 le Turc à 22,22; la Banque ottomane à 600 fr.; Le Russe 3 0/0 cote 95,40; le Portugais 21 7/8.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2113 du 22 Septembre 1897.

Gravures. — Paris: Les musées inconnus (Les Archives); L'armoire de fer. — Habit de Damiens. — Table où fut déposé Robespierre. — Machine de Fieschi. — Galerie des archives. — Couteau de Louvel.

Paris: L'appareil contrôleur des billets de chemin de fer. Les travaux de l'Exposition: Chantier du nouveau Palais. — Les terrassements. — Caissons du pont Alexandre III. — La fin du Palais de l'Industrie. — Chute de la grande Verrière. Portraits: Le général Bourbaki. Poésies: La Marjolaine (illustrations d'Orazi).

Départements: Seine-Inférieure: Le départ du roi de Siam, quittant le Havre. Autriche-Hongrie: L'empereur d'Autriche et l'Empereur d'Allemagne, à la revue de Totis.

qui les ont méritées.

— Je partage votre avis; malheureusement, des innocents payeront les fautes des coupables.

— C'est une loi de la guerre; il en a été toujours ainsi.

— Hélas! oui, et je n'ai qu'une crainte en voyant un de mes amis, le marquis d'Escayrac, se jeter dans la mêlée; c'est qu'il ne lui arrive malheur comme à tant d'autres.

— Le marquis d'Escayrac, dites-vous?... J'ai entendu, récemment prononcer son nom... mais je ne me rappelle plus la circonstance. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on m'en a dit le plus grand bien.

— Je serais étonné du contraire, car il a un excellent cœur, mon cher de Cartelanin.

— Je n'en doute pas, surtout s'il vous ressemble.

— Trêve à ces compliments. Je crois, ajouta le châtelain en souriant, que nous finirons par nous fâcher.

— Dans ce cas évitons les froissements. — Quel est le rôle du marquis d'Escayrac?

— Brillant en vérité. Il y a deux ans, il a été nommé membre de l'assemblée provinciale de Languedoc, et récemment on l'a investi du mandat de député suppléant aux Etats généraux, titre qui est devenu définitif par la mort de M. de Lavalette Parisot. Enfin le roi lui a confié, en sa qualité de colonel, la mission d'arrêter l'effervescence populaire qui se manifeste de toutes parts dans le Quercy. Malheureusement, il n'est pas suffisamment secondé, ce qui l'oblige à demander des volontaires à la

Mode: Toilette pour septembre. Beaux-arts: Une partie de Colin-Maillard, tableau de M. Rafael de Ochoa. Angleterre: Londres: Les cabs électriques. Texte. — Chroniques: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — L'appareil contrôleur, par N. Nozeroy. — Les Musées inconnus: Les Archives par G. Lenôtre. — L'exposition de 1900, par X. — Au Siam, par H. Bryois. — Poésie: La Marjolaine, par J. Lorrain. — La Mode, par Ludka. — Sport, par Areniduc, etc. Explication des gravures, Echees, Rébus, Créations, Vélocipédie etc. Nouvelle: Isabelle, par Gabriel Léo, illustrations de Dédina.

Le numéro: 50 centimes.

Au lieu de faire venir, sur catalogue, de maisons que vous ne connaissez pas, des montres qui vous sont garanties d'une façon illusoire, demandez dans les bonnes maisons d'horlogerie les CHRONOMÈTRES LIP, montres de haute précision, à prix modiques, qui peuvent être vendues à l'essai et qui vous sont livrées avec Bulletin de réglage et de garantie émanant de la fabrique même.

On les trouve en tous genres de boîtes chez

MANDELLI, père et fils

26, Boulevard Gambetta, Cahors

Représentants de la Maison **CHRISTOFLE.**

Bijouterie, Corbeilles de Mariage et Réparations en tous genres.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

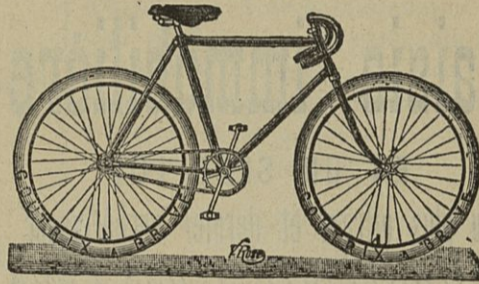
Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

RECHERCHE

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « **CRISTAL DIAMANT** »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

noblesse.

— Des volontaires? Oh! mais je veux en être. J'en suis, mon cher hôte.

Le châtelain regretta d'avoir trop parlé.

— Que dites-vous là? ainsi, vous nous abandonnez?

— Non, je le jure... Cependant je me sens le besoin de prendre l'air, comme l'on dit à Cahors... Je vous ai demandé plusieurs jours de réflexion... Accordez-les moi... Ici, je suis emprisonné... oh! non par vous... J'ai besoin de faire diversion à l'existence que je mène depuis quelque temps... Si je n'avais des entraves dont je dois me dégager pour être tout entier à Félicia et à vous, je ne parlerais pas de vous quitter ou du moins de m'absenter et de me rendre à l'appel que M. d'Escayrac adresse à la noblesse... Mais il y va de l'intérêt même de la jeune fille... Croyez bien, monsieur, qu'il me vaut mieux disparaître durant un mois... Je vous dirai plus tard les raisons qui me forcent de m'éloigner.

Le châtelain devint triste; il songeait à détourner le chevalier d'un projet qui le contrariait fort.

— Savez-vous d'abord où vous allez? répondit-il. C'est peut-être à la mort que vous courez, mon ami. A quoi bon vous exposer ainsi, inutilement pour vous, sans profit pour Félicia?

M. de Cartelanin regarda le châtelain avec assurance et lui dit:

(A suivre).

LE

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

L'AURORE ROUGE

— Le Haut-Quercy a été relativement très peu éprouvé, comme vous allez vous en convaincre. A Gourdon, les paysans ont triomphé des troupes de ligne et la conséquence de leur victoire a été la fuite des administrateurs du district et la désorganisation de la justice. A Lauzerte, un malentendu entre le peuple et quelques gentilshommes a provoqué une bagarre indescriptible suivie du pillage et de l'incendie de plusieurs châteaux. De Figeac on signale des troubles non moins sérieux et une fermentation latente près de se traduire en une véritable guerre civile. Montauban, profondément divisé par les croyances confessionnelles, donne les plus vifs soucis aux administrateurs de la ville. Et Cahors enfin est à la veille de voir ses rues ensanglantées par des rixes entre la garnison et les citoyens. Voilà, en abrégé, le spectacle peu rassurant que nous offre le vieux pays du Quercy.

MARCHÉS

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	198	164	68 à 77
Vaches.	46	40	55 à 67
Moutons.	935	562	70 à 85
Porcs.	1569	1333	86 à 96

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1980	1752	0.54 à 0.92
Vaches.	502	469	0.53 à 0.92
Taureaux.	161	161	0.48 à 0.77
Veaux.	1350	1035	0.65 à 1.13
Moutons.	16376	13976	0.71 à 1.15
Porcs.	5576	5456	0.86 à 1.04

Bœufs. — Vente calme.
Vaches. — Vente calme.
Taureaux. — Vente calme.
Veaux. — Vente mcale.
Moutons. — Vente difficile.
Porcs. — Vente facile.

ÉTUDE

de M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, licencié en droit, avoué à Cahors, boulevard Gambetta, n° 31, successeur de M^e BON.

VENTE
A SUITE DE
Saisie immobilière
EN UN SEUL LOT
Au plus offrant et dernier enchérisseur
A L'EXTINCTION DES FEUX
DE BIENS IMMEUBLES

SAISIS SUR LA TÊTE ET AU PRÉJUDICE DU SIEUR JEAN-PIERRE LUCIE, PROPRIÉTAIRE DOMICILIÉ A ST-CIRQ-LAPIOPIE.

L'adjudication aura lieu le deux octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, jour de samedi à midi et heures suivantes, à la barre du tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de justice de ladite ville pour l'audience des vacations.

Le public est prévenu que, en vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière dressé par M^e Verdy, huissier à St-Géry, les vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six juin dernier, ledit procès-verbal dûment visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le onze août dernier aussi enregistré.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heures ci-dessus indiqués, à la requête de Monsieur Hippolyte LAFON, propriétaire, domicilié à Lille, commune de Saint-Cirq-Lapopie, ayant M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN pour avoué constitué,

A la vente de tous les biens immeubles ayant appartenu au sieur Jean-Pierre LUCIE, propriétaire, domicilié à Saint-Cirq-Lapopie et restant sa propriété, après distraction prononcée au profit de divers, par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du onze août dernier, laquelle distraction est indiquée au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et que tout le monde peut consulter au greffe sans déplacement.

Tous ces biens seront mis en vente sur la mise à prix de dix mille francs en sus des charges ci... **10,000 f.**

Pour les différentes clauses et conditions de la vente et notamment le paiement des frais et du prix d'adjudication, voir le cahier des charges.

NOTA. — La présente insertion sommaire est faite en vertu de l'autorisation donnée par Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, par son ordonnance, sous sa date enregistrée, laquelle a désigné l'Alliance républicaine du Lot et le Journal du Lot, journaux s'imprimant à Cahors.

Pour extrait certifié sincère : Cahors le vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé :

A. DEGRANGE-TOUZIN.

Enregistré à Cahors le 25 septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept. F^o Case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE FRAMOND, receveur.

Pour tous les renseignements concernant la vente, s'adresser à M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant la vente, en son étude sus-indiquée.

ÉTUDE

de M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, licencié en droit, avoué à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 31, Successeur de M^e BON.

VENTE
A SUITE DE
Saisie Immobilière
EN UN SEUL LOT
DES BIENS IMMEUBLES

SAISIS SUR LA TÊTE ET AU PRÉJUDICE DE MONSIEUR ALEXIS-ANTOINE-PAUL-GUSTAVE GUICHES, HOMME DE LETTRES ET DE DAME ANNE-FRANÇOISE CORNU SANS PROFESSION MARIÉS, DOMICILIÉS ENSEMBLE A PARIS RUE D'EDIMBOURG NUMÉRO 17.

Au plus offrant et dernier enchérisseur
A L'EXTINCTION DES FEUX

L'Adjudication aura lieu le vingt-sept

octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, jour de mercredi à midi et heures suivantes s'il y a lieu à la barre du tribunal civil de Cahors.

Le public est prévenu qu'en vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière, dressé par M^e FRAYSSE, huissier à Luzech, en date du dix-sept juillet dernier, dûment visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le quatre septembre dernier.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heures ci-dessus indiqués, à la requête de Monsieur Gustava-Charles PAUVERT, docteur en médecine, domicilié à Vincennes, avenue des Charmes, numéro 42 bis, lequel a constitué M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, pour son avoué.

A la vente de tous les biens immeubles appartenant aux époux GUICHES-CORNU, prénommés, qualifiés et domiciliés, lesdits biens situés dans la commune d'Albas, et consistant en diverses natures de fonds.

Pour les clauses et conditions de la vente et notamment le paiement des frais et du prix d'adjudication, voir le cahier des charges dressé pour parvenir à ladite vente, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

Conformément à une clause insérée audit cahier des charges, la nue propriété seule des immeubles sera mise en vente, la jouissance en ayant été réservée à Madame Marie-Thérèse-Zélie BERCEGOL, veuve de Monsieur Joseph GUICHES, mère et belle-mère des saisis, suivant acte aux minutes de M^e Mourguès, notaire à Albas, sous sa date enregistrée.

Les biens dont s'agit seront mis en vente sur la mise à prix fixée par le poursuivant à dix mille francs en sus des charges, ci... **10,000 f.**

La présente insertion sommaire est faite en vertu de l'autorisation donnée par Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, par son ordonnance sous sa date enregistrée, laquelle a désigné l'Alliance républicaine du Lot et le Journal du Lot, journaux s'imprimant à Cahors.

Pour extrait certifié sincère Cahors, le vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé :

A. DEGRANGE-TOUZIN.

Enregistré à Cahors le 25 septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE FRAMOND receveur.

Pour tous renseignements concernant la vente, s'adresser à M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant la vente, en son étude sus indiquée.

Le propriétaire-gérant : A. COUCLANT.

MAISONS RECOMMANDÉES

MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements



Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.

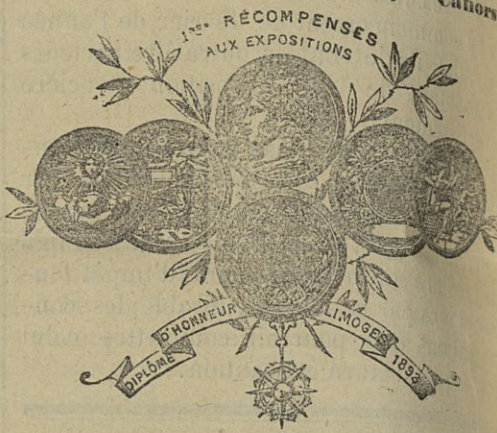
BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 51 et 55 et rue Lastic, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

TEINTURERIE PARISIENNE
Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés, Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides, Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs, Nettoyage des gants sans odeur, Détachage de tout vêtement, Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures, Remise à neuf des voiles et crêpes anglais, Apprêt souple par la vapeur, Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail trèssoigné

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales.

7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Sous presse :

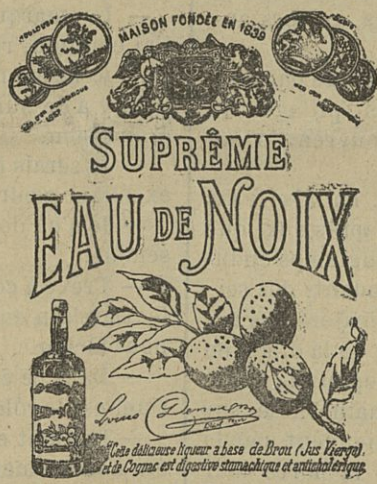
10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

Édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



LOUIS DENOIX A BRIVE la Gaillardet
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS :

Anisette et Liqueurs supérieures

Sirops garantis

Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste) double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande



Hors Concours Membre du Jury, Exp^o Unive^l Paris 1889

Exposit. Nationale de Genève 1896, Médaille d'Or.

OMEGA

MONTRES de PRÉCISION

Or, Argent, Acier, Nickel, toutes grandeurs

Seure exacte. — Réglage parfait.

Mise à l'heure instantanée.

Pièces interchangeables

Réparation facile. — Solidité.

possède un Échappement à ancre fixe, Levées visibles, Double Plateau

Spiral Breguet, Balancier compensé.

est une Montre réellement supérieure à un

Prix modéré.

donne des résultats qu'aucune autre Montre de ce Prix n'a atteints jusqu'ici.

SE TROUVE

chez

MANDELLI, père & fils

26, Bd Gambetta,

CAHORS

Représentants de la

Maison CHRISTOFFLE

BIJOUTERIE

CORBELLES DE MARIAGE

et Réparations en tous genres

CARTE DU LOT

MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES CHEMINS DE FER

EN PROJET OU EN CONSTRUCTION

En vente au Bureau du Journal :

0,50 centimes; sur Carton, 0,75 centimes